



Delit mineur à l'étranger

Par **aliceb**, le **24/02/2015** à **19:26**

Bonjour,

Je suis étudiante et actuellement en stage aux Etats Unis (NY) jusqu'au premier mars.

J'ai stupidement commis un vol mineur dans une boutique Sephora et été arrêtée. Je dois comparaitre demain à la cour pour régulariser ma situation ce qui est parfaitement justifié.

Cependant, et là est mon problème, j'ai reçu une lettre d'une Law firm représentant la chaine de magasin, Law offices of Palmer, Reifler & Associates, P.A, qui me demande de payer un montant de 500 dollars pour le dommage civil causé.

Dois-je les payer (sachant que j'étais mineure au moment du délit)? Est-ce une agence privée ou est-ce l'Etat Americain? Que risque-je si je ne les payent pas? Cela sera-t-il visible aux services de l'immigration lorsque je vais prendre mon vol de retour? Pourrais-je retourner aux Etats-unis?

Je m'inquiète car je n'ai que quelques jour pour régler la question, et je ne dispose pas actuellement de la somme demandée...

Je vous remercie d'avance de votre aide, je me sens un peu perdue!

Bien à vous,

Alice

Par **moisse**, le **28/02/2015** à **11:07**

Bonjour,

[citation]sachant que j'étais mineure au moment du délit[/citation]

Dans un pays où on flingue les enfants de 10/12 ans la minorité (française en sus) n'est guère une grande protection.

[citation] Est-ce une agence privée ou est-ce l'Etat Americain? [/citation]

C'est simplement l'avocat du magasin victime de vos exploits.

[citation] Je dois comparaitre demain à la cour pour régulariser ma situation ce qui est parfaitement justifié[/citation]

Il vous sera demandée une caution et peut-être la réparation présentée par l'avocat dont il est question après.